



**AUDIT &
DURABILITÉ :**
**UNE QUESTION
DE CONFIANCE**

CAC

08 & DÉCEMBRE 2022
09  **RENNES**
Couvent
des Jacobins

**33^{ème} ÉDITION
DES
ASSISES**

Brochure Partenaires

Edito

Des Assises repensées

La CNCC vous donne rendez-vous à Rennes cette année, pour les 33^e Assises nationales des commissaires aux comptes. Le cadre historique du Couvent des Jacobins, situé au cœur de la ville, accueillera ce moment phare de notre calendrier institutionnel, et nous nous réjouissons de renouer avec une édition « en région », au contact des professionnels dans les territoires.



Yannick OLLIVIER,
Président de la CNCC

Les Assises sont toujours une occasion de se retrouver, de partager, d'échanger et de débattre sur les enjeux et les perspectives de la profession, aux côtés des acteurs institutionnels, de nos parties prenantes et de nos partenaires.

L'édition 2021 a été le marqueur clair d'une nouvelle dynamique initiée par la mandature, centrée sur une réaffirmation sans équivoque de la valeur ajoutée du commissaire aux comptes et sur la volonté d'investir plus encore le marché de la confiance. La dynamique se poursuit et s'incarne avec force dans cette édition sur le thème de la durabilité et de la responsabilité sociétale.

Devenue incontournable, la RSE connaît des développements considérables en réponse à une attente citoyenne claire et à une prise de conscience partagée. Cette attente appelle des actions tangibles et mesurables, au-delà des promesses marketing de l'ordre du greenwashing.

Pour les commissaires aux comptes, aujourd'hui au cœur des dispositifs européens envisagés sur cette question, il s'agit d'une nouvelle opportunité de faire valoir leur expertise, toujours au service de l'intérêt général. Ils sont en effet les mieux placés pour répondre au besoin de confiance nécessaire dans l'information non financière, élément essentiel au développement d'une économie véritablement durable.

Votre présence à nos côtés sur ce sujet est essentielle. Nous serons ravis de vous compter parmi nous, comme partenaires au sens fort du terme. Je vous remercie très sincèrement par avance pour votre engagement dans cette riche aventure aux côtés des 11 500 commissaires aux comptes et de leurs collaborateurs.

Rendez-vous à Rennes !

Sommaire



L'organisateur	03
Le concept	03
Les Assises en quelques chiffres	04
Devenez partenaire	05
Les packs sponsoring	05
Partenaire Platinum	06
Partenaire Or	07
Partenaire Argent	08
Partenaire Bronze	09
Récapitulatif des différents packs	10
L'exposition	11
Plan de l'exposition	12/13
Les Assises se mettent au vert !	14
Supports de communication	15/16
Prise de parole - Zone de speak	17
Formulaire de réservation	18
Conditions générales de vente	19/20



L'organisateur

LA COMPAGNIE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La CNCC est l'instance représentative des 11 500 commissaires aux comptes exerçant leur activité sur le territoire français.

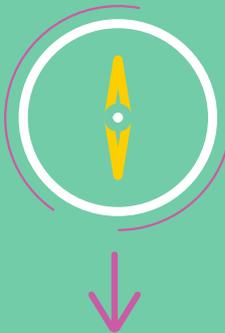
Elle agit auprès des professionnels, des pouvoirs publics, des régulateurs et anime l'ensemble du réseau régional constitué de 17 compagnies régionales. La CNCC est placée auprès du garde des Sceaux, ministre de la Justice. Elle a un triple rôle d'autorité technique, morale et institutionnelle et, à ce titre, anticipe et accompagne les évolutions de la profession.

SA RAISON D'ÊTRE

La CNCC promeut les missions et les principes éthiques des commissaires aux comptes, profession d'intérêt général créatrice des conditions de confiance, de transparence et de sécurité de la sphère économique, sociale et environnementale.

La CNCC stimule l'innovation, porte la volonté de progrès de ses membres et les accompagne pour répondre aux besoins des entreprises et des marchés ainsi qu'aux attentes sociétales.

En France et à l'international, la CNCC prend part aux débats sur l'évolution de la société et sur le futur de la profession.



Le concept

Première édition en région depuis 2019, au sein d'une CRCC rassemblant de très nombreux professionnels, et dans une ville située à moins de 2h de Paris en liaison directe, **cette édition 2022 s'annonce particulièrement conviviale.** Elle s'annonce également encore plus attractive pour les professionnels, avec la prise

en compte des ateliers des Assises au titre des heures de formation obligatoires des commissaires aux comptes, une nouveauté à très forte valeur ajoutée pour les inscrits. Dans le cadre exceptionnel du Couvent des Jacobins, qui accueillera l'ensemble des événements des Assises, partenaires et inscrits retrouveront

les ingrédients qui ont fait le succès et la dynamique de l'édition 2021 : **un espace d'exposition au cœur de l'évènement, où se dérouleront également l'ensemble des temps de restauration, une zone de speak** (prises de paroles), **un tarif « tout compris »** incluant les moments festifs.

Les Assises en quelques chiffres

La marque du volontarisme

- Un village de 1500 m²
- 800 professionnels attendus

Digital : un dispositif exceptionnel

- Un site web dédié
- 10 newsletters à la profession réparties avant, pendant et après l'évènement
- Un canal interne : l'application AUDIT&Cie, avec déjà plus de 5 000 téléchargements.
- Une communauté étendue en forte croissance :
 - *LinkedIn* : + 15 000 followers
 - *Twitter* : + 5 300 followers
 - *Facebook* : + 2 300 followers



Devenez partenaire

LES ASSISES SONT UNE VITRINE UNIQUE POUR PRÉSENTER VOS MARQUES ET VOS NOUVEAUTÉS AUPRÈS D'UNE AUDIENCE QUALIFIÉE :

Participer aux Assises de la CNCC c'est rencontrer **800 professionnels** venus de **toute la France** qui se retrouveront pendant **2 jours à Rennes** pour se former, partager des moments de convivialité et découvrir les **dernières innovations** du secteur.



Affirmez votre leadership en devenant sponsor des Assises 2022



Rencontrez les commissaires aux comptes présents lors des Assises



Exposez vos nouveaux produits et services pendant les Assises



Prenez la parole en organisant un atelier ou une démo live dans la zone de speak



Gagnez en visibilité en souscrivant à un outil de communication

Les packs sponsoring

Les Assises de la CNCC offrent une visibilité sans précédent aux entreprises et aux marques qui s'associent à cette édition rennaise.

Cet événement est une occasion unique de démontrer votre force de marché et de créer de nouvelles opportunités.

Nos packs de sponsoring présentés ci-après combinent les outils les plus efficaces pour **une meilleure visibilité, avant, pendant et après** les Assises.



Partenaire → Platinum



- **Montant d'investissement (HT) :**
30 000,00 € HT
- **Stand :**
18 m² (emplacement au choix en fonction de la date d'arrivée des réservations) comprenant cloison, moquette, enseigne, 6 spots, 8 présentoirs à documents fixés sur le comptoir, 2 comptoirs d'accueil, 2 tabourets
- **Nombre de badges exposant :**
6
- **Remerciements dans le programme final des Assises :**
Logo du partenaire (grand format)
- **Remerciements à l'entrée des Assises :**
Logo du partenaire à l'entrée (grand format)
- **Inscription(s) gratuite(s)**
(donnant accès aux conférences) :
5
- **Une publicité dans le programme final :**
Page entière premium (2^e, 3^e ou 4^e de couverture - au choix en fonction de la date d'arrivée des réservations)
- **Réseaux sociaux :**
3 posts LinkedIn sur le compte de la CNCC (15 000 abonnés)
- **Vidéo pré-roll :**
Clip publicitaire de 30 secondes max. diffusé avant et après toutes les plénières
- **Interview :**
Interview enregistrée sur votre stand puis diffusée sur le site et mise en ligne via newsletter spéciale, site web et réseaux sociaux CNCC
- **Newsletter :**
Envoi d'une newsletter dédiée à la base des inscrits aux Assises.
- **Site web :**
Bannière homepage + présentation du partenaire et de son offre
- **Application mobile :**
1 news sur l'application Audit & Cie

Pour toute demande de pack sponsoring personnalisé, nous vous invitons à contacter APAR par e-mail :

ANNE ROUSSET
AROUSSET@APAR.FR
ET
VINCENT BIANCANI
VBIANCANI@APAR.FR

Partenaire → Or



- **Montant d'investissement (HT) :**
18 500,00 € HT
- **Stand :**
9 m² (emplacement au choix en fonction de la date d'arrivée des réservations) comprenant cloison, moquette, enseigne, 3 spots, 4 présentoirs à documents fixés sur le comptoir, 1 comptoir d'accueil, 2 tabourets
- **Nombre de badges exposant :**
4
- **Remerciements dans le programme final des Assises :**
Logo du partenaire (grand format)
- **Remerciements à l'entrée des Assises :**
Logo du partenaire à l'entrée (grand format)
- **Inscription(s) gratuite(s)**
(donnant accès aux conférences) :
3
- **Une publicité dans le programme final :**
Page entière intérieure
- **Réseaux sociaux :**
2 posts LinkedIn sur le compte de la CNCC (15 000 abonnés)
- **Vidéo pré-roll :**
Clip publicitaire de 30 secondes max. diffusé avant et après toutes les plénières
- **Interview :**
Interview enregistrée sur votre stand puis diffusée sur le site et mise en ligne via newsletter spéciale, site web et réseaux sociaux CNCC
- **Newsletter :**
Envoi d'une newsletter dédiée à la base des inscrits aux Assises
- **Site web :**
Bannière homepage + présentation du partenaire et de son offre
- **Application mobile :**
1 news sur l'application Audit & Cie

Pour toute demande de pack sponsoring personnalisé, nous vous invitons à contacter APAR par e-mail :

ANNE ROUSSET
AROUSSET@APAR.FR
ET
VINCENT BIANCANI
VBIANCANI@APAR.FR

Partenaire → Argent



- **Montant d'investissement (HT) :**
13 500,00 € HT
- **Stand :**
9 m² (emplacement au choix en fonction de la date d'arrivée des réservations) comprenant cloison, moquette, enseigne, 3 spots, 4 présentoirs à documents fixés sur le comptoir, 1 comptoir d'accueil, 2 tabourets
- **Nombre de badges exposant :**
3
- **Remerciements dans le programme final des Assises :**
Logo du partenaire (moyen format)
- **Remerciements à l'entrée des Assises :**
Logo du partenaire à l'entrée (moyen format)
- **Inscription(s) gratuite(s)**
(donnant accès aux conférences) :
2
- **Une publicité dans le programme final :**
Demi-page
- **Réseaux sociaux :**
1 post LinkedIn sur le compte de la CNCC
(15 000 abonnés)
- **Interview :**
Interview enregistrée sur votre stand puis diffusée sur le site + réseaux sociaux
- **Site web :**
Présentation du partenaire et de son offre
- **Application mobile :**
1 news sur l'application Audit & Cie

Pour toute demande de pack sponsoring personnalisé, nous vous invitons à contacter APAR par e-mail :

ANNE ROUSSET
AROUSSET@APAR.FR
ET
VINCENT BIANCANI
VBIANCANI@APAR.FR

Partenaire → Bronze



- **Montant d'investissement (HT) :**
8 500,00 € HT
- **Stand :**
6 m² comprenant cloison, moquette, enseigne, 2 spots,
1 comptoir d'accueil, 2 tabourets
- **Nombre de badges exposant :**
2
- **Remerciements dans le programme final des Assises :**
Logo du partenaire (petit format)
- **Remerciements à l'entrée des Assises :**
Logo du partenaire à l'entrée (petit format)
- **Inscription(s) gratuite(s)**
(donnant accès aux conférences) :
1
- **Réseaux sociaux :**
1 post LinkedIn sur le compte de la CNCC
(15 000 abonnés)
- **Site web :**
Présentation du partenaire et de son offre



Pour toute
demande de pack
sponsoring personnalisé,
nous vous invitons à contacter
APAR par e-mail :

ANNE ROUSSET
AROUSSET@APAR.FR
ET
VINCENT BIANCANI
VBIANCANI@APAR.FR

Récapitulatif des différents packs proposés

	PARTENAIRE PLATINIUM	PARTENAIRE OR	PARTENAIRE ARGENT	PARTENAIRE BRONZE
Montant d'investissement (HT)*	30 000,00 € HT	18 500,00 € HT	13 500,00 € HT	8 500,00 € HT
Stand	18m ² avec priorité de choix d'emplacement	9m ² équipé	9m ² équipé	6m ² équipé
Nombre de badges exposant	6	4	3	2
Remerciements dans le programme final des Assises	Logo grand format	Logo grand format	Logo moyen format	Logo petit format
Remerciements à l'entrée des Assises	Logo grand format	Logo grand format	Logo moyen format	Logo petit format
Inscription(s) gratuite(s) (donnant accès aux conférences, déjeuners, pauses-café, cocktail du jeudi soir)	5	3	2	1
Publicité dans le programme final	Page entière premium (2 ^e , 3 ^e ou 4 ^e de couverture)	Page entière intérieure	Demi-page	x
Réseaux sociaux	3 posts LinkedIn sur le compte de la CNCC	2 posts LinkedIn sur le compte de la CNCC	1 post LinkedIn sur le compte de la CNCC	1 post LinkedIn sur le compte de la CNCC
Vidéo pré-roll	Clip publicitaire de 30 secondes max. diffusé avant et après toutes les plénières	Clip publicitaire de 30 secondes max. diffusé avant et après toutes les plénières	x	x
Interview	Interview enregistrée puis diffusée sur le site et mise en ligne via newsletter spéciale, site web et réseaux sociaux CNCC	Interview enregistrée puis diffusée sur le site et mise en ligne via newsletter spéciale, site web et réseaux sociaux CNCC	Interview enregistrée puis diffusée sur le site + réseaux sociaux	x
Newsletter	Envoi d'une newsletter dédiée à la base des inscrits aux Assises	Envoi d'une newsletter dédiée à la base des inscrits aux Assises	x	x
Site web	Bannière homepage + présentation du partenaire et de son offre	Bannière homepage + présentation du partenaire et de son offre	Présentation du partenaire et de son offre	Présentation du partenaire et de son offre
Application mobile	1 News sur l'application Audit & Cie	1 News sur l'application Audit & Cie	1 News sur l'application Audit & Cie	x

L'exposition

Le Village des Assises 2022 combinera des **espaces de networking**, une **zone de speak**, des **espaces restauration** et des **stands**.



LE PRIX DE LOCATION DE VOTRE EMPLACEMENT D'EXPOSITION COMPREND :

- Accès aux pauses café et aux déjeuners avec les congressistes dans l'exposition
- La publication dans le programme final des coordonnées complètes de votre société
- Les services d'information et de coordination pendant les périodes de montage et de démontage des stands et pendant la durée de l'exposition
- Le nettoyage quotidien des espaces publics et de la zone d'exposition (stand non compris)
- Des badges exposants* supplémentaires pourront être commandés au tarif de 150€ HT/badge

Rappel : nombre de badges exposants* compris pour chaque pack sponsoring :

- **PLATINIUM** : 6 badges
- **OR** : 4 badges
- **ARGENT** : 3 badges
- **BRONZE** : 2 badges

* En fonction des places disponibles dans les salles de conférences, les partenaires détenteurs de badges exposants pourront accéder aux sessions (5 minutes après le début de la session), la priorité étant donnée aux congressistes.

→ DATES ET HORAIRES DE L'EXPOSITION

MONTAGE :

Mercredi 7 décembre 2022
de 15h00 à 20h00

OUVERTURE DE L'EXPOSITION :

Judi 8 décembre 2022
de 8h30 à 19h00
au vendredi 9 décembre 2022
de 8h30 à 16h00

DÉMONTAGE :

Vendredi 9 décembre 2022
de 16h00 à 20h00



Plan général du site de l'évènement

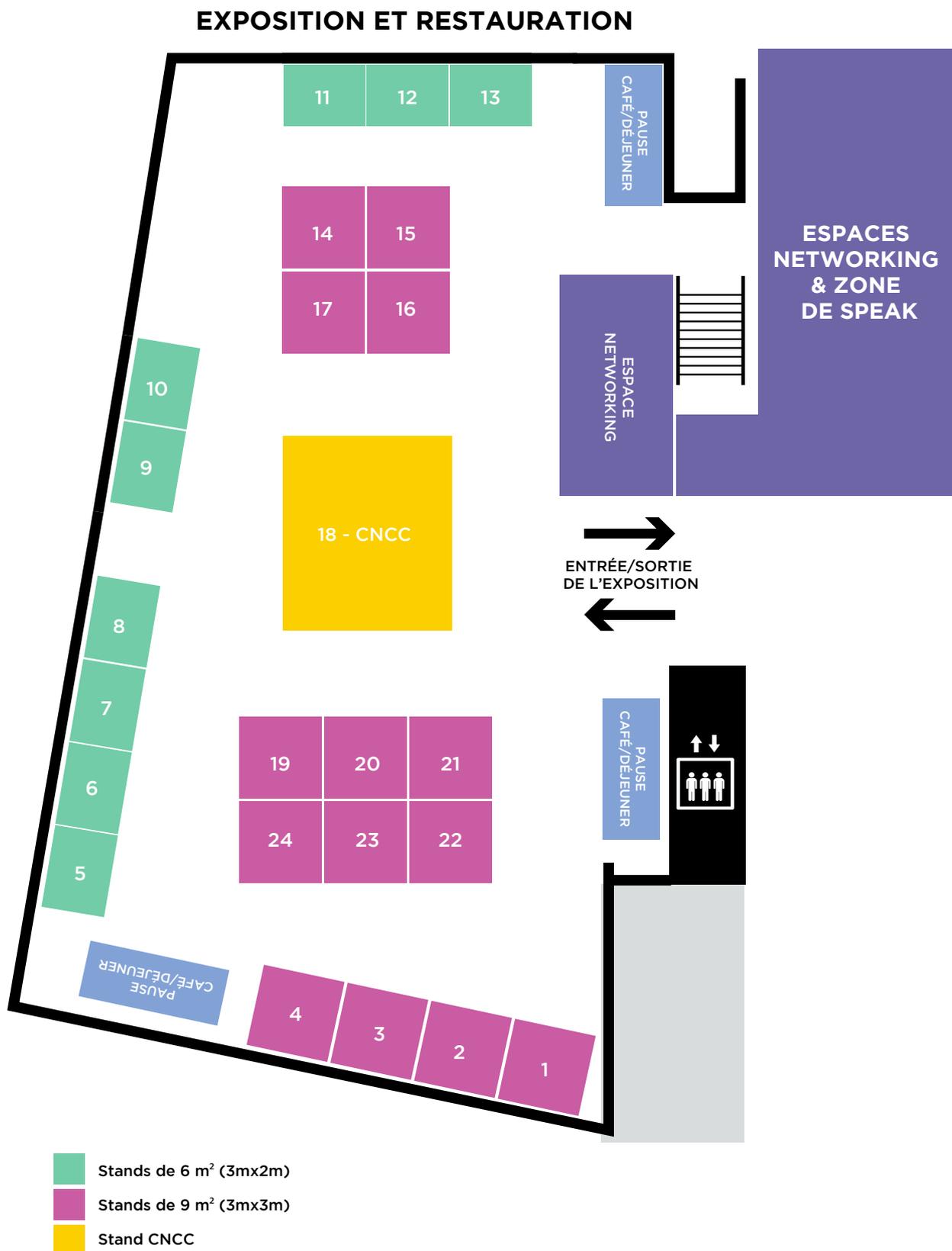
Le Couvent des Jacobins

Centre des Congrès de Rennes Métropole



Plan de l'exposition*

La Halle O et l'Atrium - Rez-de-chaussée du Couvent des Jacobins



*Plan sujet à modifications

Les Assises de la CNCC se mettent au vert !

Dans le cadre des Assises 2022, la CNCC s'engage dans une démarche éco-responsable et lance une **charte d'Éco-Responsabilité** ainsi que le **label « Éco-Partenaire des Assises »**.

Des actions spécifiques à destination des partenaires de l'évènement ont donc été mises en place.

L'objectif principal de cette charte **est d'engager et d'impliquer les partenaires/exposants** dans cette démarche en faveur du respect de l'environnement pour réduire au maximum les émissions de gaz à effet de serre pendant l'évènement grâce à un effort collectif.

Le label permettra également de **mettre en avant les partenaires/exposants les plus impliqués dans cette démarche**.

Les partenaires/exposants signataires de cette charte s'engagent volontairement.

Plus d'informations seront communiquées dans le dossier technique exposant.



Nos partenaires locaux s'engagent !

Destination Rennes (Couvent des Jacobins) a choisi de **concilier attractivité et durabilité** et s'est engagée, depuis sa création, dans une démarche de responsabilité sociétale des entreprises. La certification ISO 20 121 vient saluer l'exemplarité des actions engagées pour l'accueil des touristes et des congressistes.

Plus d'informations ici :

www.centre-congres-rennes.fr/fr/pourquoi-rennes/magazine/destination/iso-20121-points-clefs

Supports de communication

Afin d'augmenter votre visibilité lors des Assises, nous vous proposons de **sponsoriser des supports de communication**.



Visibilité sur site

- **SPONSORING DES ESPACES NETWORKING - 5 000,00 € HT**
Votre logo sera ajouté sur une signalétique dans les espaces networking. Vous pourrez également mettre à disposition votre documentation sur ces espaces. Un représentant de votre société pourra rencontrer les participants sur cet espace.
- **DIFFUSION DE VOTRE VIDÉO PUBLICITAIRE - 2 000,00 € HT**
Votre vidéo publicitaire (clip de 30 secondes maximum) diffusée sur les écrans des salles d'ateliers au Couvent des Jacobins (Centre des Congrès de Rennes) avant et après chaque atelier pendant l'évènement.

Digital

- **PARTENARIAT DE LA WEBAPP (EXCLUSIVITÉ) - 4 000,00 € HT**
Une page de publicité apparaîtra sur la page d'ouverture (pré-home) de la Webapp. Une page dédiée sur le site des Assises 2022 en tant que partenaire de la webapp. Des statistiques de visite de la Webapp pourront également être fournies après l'évènement.
- **SPONSORING DU WIFI (EXCLUSIVITÉ) - 5 000,00 € HT**
En tant que partenaire du WiFi, une signalétique dédiée avec logo sera imprimée pour communiquer les codes d'accès aux participants. Votre logo apparaîtra également sur la page d'accueil de l'accès WiFi.
- **DAILY NEWSLETTER (EXCLUSIVITÉ) - 2 000,00 € HT**
Ce support de communication est très apprécié des participants, il permet de communiquer sur le programme de chaque journée, il est envoyé chaque matin. En tant que partenaire, votre bannière publicitaire apparaîtra sur ces e-mailings.
- **E-BADGE (EXCLUSIVITÉ) - 5 000,00 € HT**
Chaque participant recevra un e-badge par e-mail en amont de l'évènement. En tant que partenaire, nous vous proposons d'ajouter votre logo sur ces e-badges, ainsi qu'une bannière publicitaire sur l'email d'envoi du e-badge.



Supports de communication (suite)

Objets publicitaires



- **CORDONS DE BADGES (EXCLUSIVITÉ) - 3 500,00 € HT**
Les cordons seront produits par les organisateurs.
En tant que partenaire votre logo apparaîtra avec le logo des Assises.



- **BLOC-NOTES (EXCLUSIVITÉ) - 500,00 HT**
Des blocs-notes seront distribués aux participants.
Blocs à fournir par le partenaire, uniquement en **papier 100% recyclé**.



- **STYLOS (EXCLUSIVITÉ) - 500,00 € HT**
Des stylos seront distribués aux participants. Stylos à fournir par le partenaire, uniquement en matière **100% recyclée**.



- **EMPREINTES DE PAS AU SOL (EXCLUSIVITÉ) - 3 000,00 € HT**
Des empreintes de pas seront imprimées (visuel à fournir par le sponsor) et positionnées entre l'entrée de l'exposition et votre stand. Cette option de visibilité permettra de guider les participants jusqu'à votre stand.

Prise de parole

Zone de speak

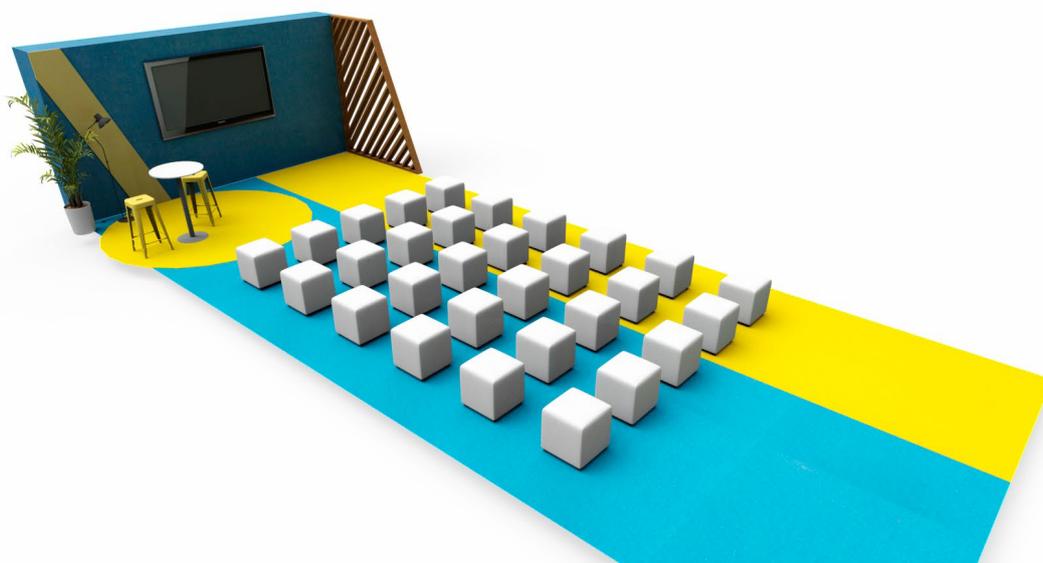
Prenez la parole lors des Assises pour **présenter votre produit/ solution auprès des participants.**

→ **CRÉNEAU DE 20 MINUTES (3 SPONSORS MAXIMUM) - 1 500 € HT**

Trois créneaux disponibles le jeudi 8 décembre :

- Créneau 1 : 17H45-18H05
- Créneau 2 : 18H10-18H30
- Créneau 3 : 18H35-18H55

Vous pouvez contacter le secrétariat des Assises pour connaître les créneaux encore disponibles.



Ces prises de paroles feront **partie intégrante du programme officiel des Assises.**

Communiquez en amont sur votre prise de parole !

Afin de rassembler un maximum d'audience sur place, nous vous invitons à **faire la promotion de votre prise de parole** sur vos réseaux sociaux et autres réseaux de communication, auprès de vos clients/prospects. De notre côté, nous nous engageons à communiquer également sur votre prise de parole auprès des préinscrits à l'évènement.

Formulaire de Réservation

A renvoyer à partenariat@assises-cncc-2022.fr,
copie arousset@apar.fr ou vbiancani@apar.fr

Raison sociale :

Nom du Contact :

Adresse :

Ville : Code postal :

Pays :

E-mail :

Téléphone : Numéro de TVA :

Numéro de bon de commande (si applicable) :

Nom de société pour les publications :

MON PACK SPONSORING :

PLATINIUM	OR	ARGENT	BRONZE
<input type="checkbox"/> 30 000 €	<input type="checkbox"/> 18 500 €	<input type="checkbox"/> 13 500 €	<input type="checkbox"/> 8 500 €
Total 1 HT :			€

MES SUPPORTS DE COMMUNICATION & MA PRISE DE PAROLE :

Liste des options sélectionnées	Montant HT
	€
	€
	€
	€
Total 2 HT :	€

RÉCAPITULATIF DE LA COMMANDE :

Grand total HT (total 1 HT)	Montant HT
TVA 20%*	
Grand total TTC	€

*Taux sujet à modifications

Règlement d'un acompte de 50% à réception de la facture et solde à régler **avant le 14/10/2022.**

Le partenaire des Assises 2022 déclare avoir pris connaissance des conditions générales de ventes qu'il accepte sans restriction.

Date et Signature :

Cachet de la société :

- VEUILLEZ GARDER UNE COPIE DE CE FORMULAIRE -

Conditions générales de vente

Exposition & Partenariat

La société APAR a été mandatée par CNCC Services pour la commercialisation et MCI France pour l'organisation générale et la logistique des conférences et de l'exposition de l'évènement qui se déroulera du 08 au 09 décembre 2022 à Rennes et seront donc nommés sous le terme « organisateurs » dans ce document.

L'entreprise réalisant la réservation pour réserver un ou plusieurs stand(s) d'exposition ou tout autre élément de partenariat digital ou présentiel, marketing ou publicité sera nommé sous le terme « exposant » ou « partenaire ».

SOUSCRIPTION

Pour devenir partenaire ou réserver un ou plusieurs stand(s) d'exposition ou tout autre élément de partenariat digital ou présentiel, marketing ou publicité, vous devez retourner (par courrier postal ou par document scanné par email) au Secrétariat des Assises de la CNCC 2022 le(s) formulaire(s) de réservation, dûment complété(s), daté(s) et signé(s).

En l'absence de contrat spécifique entre les deux parties, la signature du (des) formulaire(s) de réservation constitue un engagement ferme et oblige le souscripteur à l'acceptation des conditions générales de vente et du règlement général de l'exposition.

À réception du (des) formulaire(s) de réservation, une facture du montant total dû sera établie et un acompte de 50% devra être réglé à réception de la facture afin de garantir la réservation.

Aucune réservation verbale ou téléphonique ne sera prise en compte en dehors de la confirmation écrite reçue par l'organisateur. Le solde de la facture devra être réglé au plus tard le 14/10/2022. Par ailleurs, le non-règlement du solde de la facture à cette date entraînera l'annulation immédiate du droit à disposer des réservations demandées, sans remboursement de l'acompte versé.

L'attribution des stands, des créneaux de prises de parole et de toute option marketing ou publicitaire se fera dans l'ordre d'arrivée des réservations à moins que d'autres conditions spécifiques à l'évènement n'aient été stipulées dans la brochure de partenariat.

Après attribution, aucune modification d'emplacement ou d'options ne pourra être effectuée sans l'accord écrit des organisateurs. Tous les règlements doivent être reçus par les organisateurs avant le début de l'évènement.

Aucun exposant/partenaire ne sera autorisé à commencer l'installation ou à être listé comme exposant/ partenaire dans les publications des Assises de la CNCC 2022 avant que le paiement de la somme totale due ne soit réglé à l'organisateur.

EXPOSITION PRÉSENTIELLE

Le plan de l'exposition présenté dans ce document est un plan non contractuel.

Les organisateurs se réservent le droit de le modifier en fonction des aménagements éventuels de l'infrastructure du site où se tiendra l'évènement et des agréments délivrés par les autorités locales, et de l'importance et la disposition des surfaces réservées par l'exposant.

Les organisateurs restent seuls maîtres de l'attribution des emplacements, sans possibilité de recours de la part de l'exposant/partenaire.

ACCEPTATION DES DEMANDES DE RÉSERVATION

Les organisateurs se réservent le droit de ne pas vendre de partenariat à toute firme, société ou organisation dont les activités ne seraient pas directement en rapport avec le thème général

de la Manifestation, ou ne répondraient pas aux normes de rigueur souhaitées par le Comité d'Organisation. Les candidatures seront soumises au Comité d'Organisation qui statuera sur les demandes.

RÈGLEMENT DES FACTURES

Les règlements pourront être effectués par chèque, ou virement bancaire :

Par chèque à l'ordre de l'ANCC 2022 / MCI France et envoyé à :

ANCC 2022 / MCI France - 25 rue Anatole France - CS 70139 - 92532 Levallois-Perret cedex - France.

Par virement bancaire à l'ordre de :

ANCC 2022 / MCI France
LCL - Banque des Entreprises - Centre d'Affaires Entreprises Grands Comptes - 18 rue de la République - 69002 Lyon

Code Banque : 30002 - Code guichet : 05666
Numéro de Compte: 000 006 0133 P - Clé RIB : 15

IBAN : FR91 3000 2056 6600 0006 0133 P15 - BIC : CRLYFRPP

Dans le cas d'un règlement par virement bancaire, veuillez spécifier la raison de votre règlement et le numéro de facture correspondant.

Par Carte bancaire via PayPal en renseignant l'email du bénéficiaire : cmn.fr-comptabilite@mci-group.com

ANNULATION (APPLICABLE AU PARTENARIAT ET A L'EXPOSITION)

Toute annulation et/ou modification de votre réservation initiale devra être effectuée par courrier auprès du Secrétariat des Assises de la CNCC 2022 et sera soumise aux conditions d'annulation ci-dessous :

Jusqu'au 11/10/2022 :

25% du montant total TTC dû non remboursable.

Du 12/10/2022 au 12/11/2022 :

50 % du montant total TTC dû non remboursable.

À compter du 13/11/2022 :

100 % du montant total TTC dû non remboursable.

Une fois la réservation d'un stand d'exposition ou tout autre élément de partenariat digital ou présentiel, marketing ou publicité confirmé, toute réduction de surface d'exposition ou autre option est considérée comme une annulation et sera soumise à ces mêmes conditions d'annulation. Une réduction d'espace d'exposition peut entraîner une modification de l'emplacement du stand par les organisateurs.

RÈGLEMENT SUR SITE

Les exposants sont invités à vérifier que toute action engagée dans le cadre de l'évènement est conforme à la législation française en vigueur.

Les organisateurs prendront les mesures nécessaires en cas de non-respect du règlement. Les organisateurs se réservent le droit d'interdire totalement ou en partie l'ouverture d'un stand présentiel qui pourrait porter préjudice à l'organisation et à l'image des Assises de la CNCC 2022.

La décision finale reviendra aux organisateurs.

Accès à l'exposition

L'accès à l'exposition est strictement réservé aux participants et aux exposants dûment inscrits à l'évènement.

Pour participer aux sessions, les membres des sociétés exposantes doivent s'inscrire à l'évènement en tant que participant en s'acquittant des droits d'inscription correspondants.

REPORT D'ÉVÈNEMENT / ANNULATION POUR CAUSE DE FORCE MAJEURE

Les organisateurs ne sont pas responsables du manquement à ses obligations en vertu du présent accord en raison d'actes de force majeure, de catastrophes naturelles, de pandémies, de guerre, de troubles civils ou d'une action gouvernementale empêchant l'organisateur d'exécuter ses obligations en vertu du présent accord lorsque la cause est au-delà de la responsabilité des organisateurs (chacun étant un cas de force majeure).

Les organisateurs fourniront un avis écrit aux exposants/ partenaires dans un délai commercialement raisonnable et fera tout son possible pour reprendre les performances dès que cela sera possible. Les organisateurs peuvent proposer de modifier les services, notamment en proposant une solution alternative en ligne et / ou une modification de dates, que l'exposant/partenaire considérera de bonne foi et ne refusera pas sans raisons valables et objectives. Dans le cas où la date de l'évènement est reportée ou annulée pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisateur (cas de force majeure), les organisateurs factureront des frais de 10% à l'exposant/partenaire couvrant les services raisonnablement causés par la résiliation du présent accord ou l'annulation de l'évènement, pour atténuer les effets du cas de Force Majeure.

OCCUPATION DES STANDS PRÉSENTIELS

Les stands doivent en permanence rester occupés par le personnel et le matériel de l'exposant pendant la durée de la manifestation.

Sauf autorisation délivrée au préalable et par écrit par les Organisateurs, les exposants ne sont pas autorisés à partager, sous-louer ou léguer leur stand à quelque autre société.

UTILISATION DE LA SURFACE LOUÉE ET RÈGLES DE CONSTRUCTION

La structure de stand et la signalétique de l'exposant ne doivent pas dépasser la surface d'exposition louée par celui-ci. La limite de hauteur de construction indiquée dans le dossier technique de l'exposant doit être respectée pour tous les éléments physiques et visuels ou digitaux (type lasers, gobos etc.).

ASSURANCE

Le signataire renonce à tout recours contre les organisateurs et propriétaires des lieux et s'engage à souscrire les polices d'assurance nécessaires pour tous les risques encourus par le matériel exposé (vol, dégâts, etc.) ainsi que les responsabilités civiles couvrant le personnel fixe ou intérimaire de son entreprise présents aux Assises de la CNCC 2022. En aucun cas, l'exposant ne sera couvert par les assurances des organisateurs des Assises de la CNCC 2022.

Manquement à l'occupation de l'espace

Les exposants n'occupant pas leurs espaces d'exposition au plus tard le 08/12/2022 à 08h00 (jour et heure d'ouverture de l'évènement) pourront en être dépossédés sans aucun remboursement.

L'espace d'exposition pourra être revendu ou réutilisé par les organisateurs.

SÉCURITÉ

De même, et notamment en cas de risque d'atteinte à la sécurité des personnes (et indépendamment de tout cas de force majeure) les organisateurs de l'évènement se réservent le droit de modifier le lieu de l'évènement et, si cela s'avère nécessaire, de déplacer l'évènement dans un autre pays ou une autre région que celui/celle

initialement prévu(e). Les conditions d'annulation trouvant en tout état de cause à s'appliquer, les organisateurs de l'évènement recommandent vivement aux sociétés exposantes de souscrire des polices d'assurance annulation adéquates.

CLAUDE DE PROTECTION DES DONNÉES EXPOSANTS ET PARTENAIRES

1. Conformément au règlement européen relatif à la protection des données (Règlement (UE) n° 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel), le Groupe MCI, en tant que responsable du traitement, assure le traitement de données à caractère personnel de l'exposant/du partenaire afin (i) de gérer et d'organiser l'évènement, notamment dans le cadre de la gestion du stand de l'exposant/du partenaire, (ii) de gérer et d'organiser les activités de prospection et de fidélisation,

(iii) de permettre à l'exposant/au partenaire de bénéficier de nos services, (iv) de permettre à l'exposant/au partenaire de recevoir nos bulletins d'information. Ce traitement des données a comme base légale l'exécution du contrat : les informations que nous recueillons sont nécessaires à la mise en œuvre du contrat conclu avec l'exposant/le partenaire, sans quoi le contrat ne peut être exécuté.

Les données de l'exposant/du partenaire sont conservées pendant la durée nécessaire à leur traitement, c'est-à-dire pendant 5 ans à compter de la fin de la relation commerciale.

En vue de leur traitement, les données de l'exposant/ du partenaire ou les données transmises par leurs soins seront communiquées aux destinataires suivants : prestataires de services de gestion de notre responsable clientèle, prestataires de services de gestion, prestataires de services dans l'évènementiel (prestataires de services de réception ou de services de sécurité, imprimeries, etc.).

Les données nécessaires au Groupe MCI afin de réaliser les objectifs susmentionnés sont celles figurant sur le présent bon de commande. Conformément à la réglementation en vigueur, l'exposant/le partenaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement et de portabilité sur ses données.

L'exposant/le partenaire peuvent également s'opposer au traitement des données à caractère personnel les concernant et introduire une plainte auprès de l'autorité chargée de la protection et du contrôle des données.

L'exposant/le partenaire peuvent exercer leurs droits en adressant une demande à l'adresse suivante en contactant notre délégué à la protection des données :

Data-Officer-France@mci-group.com

2. En tout état de cause, l'exposant/le partenaire déclarent respecter les règlements européens sur la protection des données dans le cadre de leurs propres opérations de traitement, et notamment le Règlement (UE) n° 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel. Ils déclarent plus particulièrement respecter l'intégrité et la confidentialité des données communiquées par les participants ainsi que les délais de conservation des données qui leur sont applicables. En cas de communication à MCI par l'exposant/le partenaire d'un fichier comportant des données à caractère personnel, l'exposant/le partenaire reconnaissent en avoir informé la ou les personnes concernées par la communication et avoir obtenu leur consentement.

3. L'exposant / le partenaire peut récupérer les données personnelles des participants à condition que ces derniers aient donné leur consentement. Une fois les données transférées, la manière dont ces informations sont stockées et traitées est soumise à la politique de confidentialité de

l'exposant/partenaire et est de sa responsabilité. MCI ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation de ces données par l'exposant/ le partenaire.

CONDITIONS D'ADMISSION ET DE PARTICIPATION

Les organismes désireux d'exposer acceptent sans réserve les dispositions du règlement intérieur, la réglementation du Couvent des Jacobins de Rennes (site de l'évènement) et les prescriptions au droit public applicables aux manifestations organisées en France. Ils acceptent toutes dispositions nouvelles imposées par les circonstances ou dans l'intérêt de la manifestation que l'organisateur se réserve le droit de signifier, même verbalement.

Toute dépense liée au non-respect du règlement ou des conditions générales sera facturée à l'exposant.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou de compléter les conditions générales de ventes ou le règlement de l'exposition mais l'exposant/le partenaire en sera informé.

GUIDE TECHNIQUE DE L'EXPOSANT / DU PARTENAIRE

Un guide technique de l'exposant/du partenaire sera envoyé à chaque société qui aura réservé et payé sa participation. Ce guide contiendra toutes les informations concernant les conditions générales, les règles de sécurité, le montage et démontage des stands, les livraisons, les coordonnées des prestataires officiels des Assises de la CNCC 2022 et formulaires de commandes de leurs prestations (téléphone, électricité, transport, stockage...).

REMBOURSEMENT DE LA TVA

Conformément à la législation fiscale européenne, les organisateurs de congrès internationaux et les sociétés de services doivent facturer l'ensemble des services au taux de TVA en vigueur, à savoir 20 % (taux sujet à modification).

Les sociétés étrangères (ressortissantes de l'UE ou hors UE) peuvent, sous certaines conditions, se faire rembourser la TVA versée. Important : les sociétés n'appartenant pas à l'UE ont l'obligation de désigner un représentant fiscal en France pour déposer leur demande de remboursement de TVA.

Plus d'informations seront disponibles dans le dossier technique.

RÈGLEMENTATIONS SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

L'exposant/ partenaire doit veiller à ce que son prestataire et ses employés respectent la législation actuelle sur la santé et la sécurité au travail et que tout matériel exposé soit également conforme à cette législation.

En aucun cas, les organisateurs ne pourront être tenus responsables de la non-conformité aux lois, règles ou réglementations de la part des partenaires de l'évènement.

SOCIÉTÉS TIERCES /AGENCES

L'organisateur ne communiquera qu'avec les sociétés tierces clairement identifiées en tant que telles et mandatées par les exposants et partenaires participant aux Assises de la CNCC 2022.

Les demandes reçues de sociétés tierces (telles que des agences de communication et de presse) ne précisant pas quel(s) exposant(s) ou partenaire(s) elles représentent, ne seront pas prises en compte.

Il est du devoir de l'exposant / du partenaire, de transmettre, au secrétariat des Assises de la CNCC 2022, les coordonnées complètes des sociétés tierces avec lesquelles ils travaillent.

CONFÉRENCE DE PRESSE

Les conférences de presse organisées par l'industrie ne peuvent avoir lieu qu'aux horaires spécifiés par les organisateurs de l'évènement.

Ces derniers doivent être informés des conférences de presse prévues et tous les journalistes doivent être officiellement inscrits à l'évènement pour participer à la conférence.

PROMOTION SUR SITE

L'exposant ou le partenaire de l'évènement ne pourra distribuer de publicité ou objet publicitaire que sur son stand d'exposition sauf autre autorisation des organisateurs.

Il est de la responsabilité de l'exposant / du partenaire de respecter toute restriction ou limitation applicable par la législation du pays où se tient l'évènement.

L'organisation de concours, loteries et tombolas doit être soumise pour validation auprès des organisateurs.

VISA ET DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR VOYAGER

Il est de la responsabilité de l'exposant/du partenaire de s'assurer qu'il possède toutes les informations requises afin d'entrer dans le pays (type VISA si besoin).

Il est fortement recommandé de planifier son voyage à l'avance et d'effectuer toute demande de VISA dans les délais requis. Les organisateurs ne sont pas en charge de fournir les VISAS. Cependant si vous avez besoin d'une lettre officielle d'invitation afin d'effectuer votre demande de VISA, nous vous invitons à contacter le secrétariat des Assises de la CNCC 2022.

Aucun remboursement (Exposition/Partenariat ou inscriptions congressistes) ne sera possible pour cause de non-obtention de VISA. Dans tous les cas, les organisateurs ne pourront être tenus responsables des désagréments dus au non-respect ou à la non-conformité des lois nationales, règles ou réglementations.

En signant le formulaire correspondant au produit choisi (exposition, sponsoring, publicité...), l'exposant / le partenaire s'engage à ne pas organiser d'évènement satellite ni de promouvoir une autre manifestation durant la tenue des Assises 2022 sans accord préalable de l'organisateur et du comité d'organisation. Les sociétés qui organiseraient tout type d'évènements en dehors du Couvent des Jacobins de Rennes (site de l'évènement) mais durant les horaires d'ouverture des Assises de la CNCC 2022 verront leur participation automatiquement annulée sans remboursement.

Les organisateurs se réservent aussi le droit de fermer le stand si la société participe aussi à l'exposition des Assises de la CNCC 2022.

Les Assises de la CNCC 2022 s'adressent en premier lieu aux acteurs des CAC. Les entreprises de distribution et les importateurs ne peuvent être admis comme exposants que s'ils peuvent prouver leur droit de distribution exclusif d'un bien ou d'un service sur un territoire donné, ou s'ils sont expressément mandatés à cet effet par un fabricant ou un prestataire. Les distributeurs et importateurs devront inscrire les sociétés représentées aux Assises de la CNCC 2022 et acquitter le droit correspondant.

La cession ou la sous-location de tout ou partie d'un stand sont strictement interdites. Ne seront admises à exposer que les entreprises ayant rempli complètement le formulaire de réservation, dont il aura été accusé réception de la demande et qui auront réglé l'intégralité des sommes dues dans les délais indiqués aux présentes Conditions générales de Ventes.



CAC

33^{ème} ÉDITION
DES
Assises

**Secrétariat Assises CNCC 2022
c/o MCI France**

25, rue Anatole France
CS 70139
92532 Levallois-Perret cedex

Tél. : 01 70 39 35 70
partenariat@assises-cncc-2022.fr

Vos interlocuteurs commerciaux :

APAR : arouset@apar.fr /
vbiancani@apar.fr
